

**VILLE DE BAGNOLS-SUR-CEZE**
**Délibération du Conseil municipal n° 2026-04-038**
**Séance du 16 avril 2026**
**Objet : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier**

<b>Nombres d'élus total : 33</b>		
<b>présents</b>	<b>ayant donné procuration</b>	<b>absents</b>
<b>26</b>	<b>1</b>	<b>6</b>

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Madame Pascale BORDES, Maire.

<b>VOTE</b>	<b>Contre : 0</b>
<b>Unanimité</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Ne prend pas part au vote : 0</b>	

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 10 avril 2026.

**Conseillers municipaux présents :** Pascale BORDES, Thomas BETTON, Christine DEY, Denis DAUDE, Audrey HAGEAUX, Pedro LIANES, Léopoldina MARQUES, Gaétan CALLEJON, Margaux BERGONZI, Jean-Louis MORELLI, Ludivine COSTA, Olivier ROUX, Trinité BODI, Serge ROUSSINE, Olivier JEAN-VIGIER, Chantal LEPREVOST, Véronique MOYON, Denis PINEDE, Michèle POIZAT, Fabien TARARE, Jean-Louis FOUSSAT, Christine MUCCIO, Michèle FOND-THURIAL, Jérôme JACKEL, Naïma DAHMANI, Christian GAGLIARDONE

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :** Sylvie EVENOU procuration à P. BORDES

**Conseillers municipaux absents :** Jade SICARD, Anthony LACONI, Huguette LEVEQUE, Jean-Pierre NAVARRO, Maxime COUSTON, Christian BAUME

**Secrétaire de séance :** Margaux BERGONZI

## **Objet : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal et aux budgets annexes ;

Vu la délibération n°2023-08-135 du Conseil municipal en date du 30 août 2023 approuvant le premier Règlement Budgétaire et Financier lors du passage à la M57 ;

Considérant que le renouvellement de l'assemblée municipale implique l'adoption d'un nouveau Règlement Budgétaire et Financier pour la durée de la nouvelle mandature, et ce avant la toute première délibération budgétaire ;

Considérant que le Règlement budgétaire et financier fixe les règles internes permettant d'assurer la bonne exécution des budgets et la sécurisation des procédures ;

Vu l'avis favorable rendu par la Conseillère aux Décideurs Locaux en date du 10 mars 2026 ;

### **Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- D'adopter le Règlement budgétaire et financier, annexé à la présente délibération, applicable au budget principal et aux budgets annexes pour la durée de la mandature ;
- D'approuver son entrée en vigueur dès son adoption et avant toute décision budgétaire du nouveau mandat ;
- De préciser que le RBF pourra être actualisé en cours de mandature en cas d'évolution législative, réglementaire ou organisationnelle.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 16 avril 2026

Le Maire,  
Madame Pascale BORDES



La secrétaire de séance,  
Madame Margaux BERGONZI



*La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*